

## **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2010**

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2010

L'an deux mille dix, le huit juin à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, André QUELEN, Maryse LAURENT, Annie LABBE, Jacques BLANCHARD, Eliane BOUGUET (donne pouvoir à Marie-Françoise DUPLENNE, présente à partir de l'affaire n°6), Gilles LELIONNAIS, Marie-Françoise DUPLENNE, Jean-Pierre STEPHAN, Jean-Paul LE MEE, Albert MAHE, Françoise UGUEN, Michel JUHEL, Huguette DELEPINE, Annie REY, Annick MOISAN, Frédéric LE MENEZ, Claire BRASSIER, Jean-Loïc DEMONFORT, Pascale GALLERNE, Xavier BIZOT, Chantal JOUAN, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Fabienne LAGADEUC (présente à partir de l'affaire n°5) Mireille BOIVIN et Martial COLLET

**ABSENTS** : Christine ORAIN (donne pouvoir à Annie LABBE)  
Anita MELOU (donne pouvoir à Jacques BLANCHARD)  
Bruno BEUZIT (donne pouvoir à André QUELEN)  
Pierre DUVAL (donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON)  
Jean-François ANDRIEUX

**SECRETAIRE DE SEANCE** : André QUELEN

-----

### **1- Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 8 juin 2010.

### **2- Aliénation d'un chemin communal dans le secteur des Plaines Villes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **DECIDE** :

- la vente à la ville de Saint-Brieuc, de l'emprise du chemin communal pour 468 m<sup>2</sup>,
- la vente à la C.C.I., de l'emprise du chemin communal pour 572 m<sup>2</sup>,

- **AUTORISE** le Maire à intervenir aux actes de vente dont les frais seront pris en charge par les acquéreurs respectifs.

### **3- Restructuration de l'accueil général de la mairie : avenant n° 3**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **ADOpte** un avenant n°3 du marché de restructuration de l'accueil général de la mairie prolongeant le délai global d'exécution jusqu'au 30 juillet 2010 et modifiant les montants des lots n°3 et n°4 ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

### **4- Convention de déplacement de réseaux d'eaux potables et usées**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 30 voix**

- **contre 1 (Michel JUHEL)**

- **APPROUVE** la convention relative au déplacement des réseaux d'eaux potables et usées dans le cadre de la Rode de déplacement briochine ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à signer avec le Conseil Général.

## **5- Convention de servitudes pour un câble souterrain, effacement BTA au Tertre Bressin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **APPROUVE** la convention relative à la servitude de passage d'un câble électrique ;  
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF).

## **6- Rapport annuel de l'eau et de l'assainissement – exercice 2009**

Après avoir pris connaissance du rapport annuel de l'eau et de l'assainissement (exercice 2009) présenté par M. QUELEN, le conseil municipal en **PREND ACTE**.

## **7- Marché de location de deux cars sans chauffeur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,  
- **par 29 voix**  
- **contre 1 (Claire BRASSIER)**  
- **et 2 abstentions (Fabienne LAGADEUC et Michel JUHEL)**  
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de location de deux cars (ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution) avec l'entreprise ROUILLARD aux conditions suivantes :  
→ contrat de base : 32 600 € TTC (soit 1,63 € TTC/km jusqu'à 20 000 km)  
→ 1,04 € TTC/km au-delà.

## **8- Educateurs d'enseignement artistique : recrutement d'agents non titulaires**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,  
- **par 31 voix**  
- **et 1 abstention (Michel JUHEL)**  
- **CREE** les postes de non-titulaires d'éducateurs d'enseignement artistique, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011 ;  
- **FIXE** leur rémunération sur la base de la délibération du 12 septembre 1995.

## **9- Création d'un poste d'intervenant musical en milieu scolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **CREE** un poste d'intervenant musical en milieu scolaire à mi-temps pour un an, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011 ;  
- **FIXE** la rémunération sur la base de la grille indiciaire interne fixée par délibération du 12 septembre 1995 ;  
- **DECIDE** de solliciter la subvention du Conseil Général et **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.

## **10- Création d'un poste de saisonnier au service des espaces verts**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,  
- **par 30 voix**  
- **et 2 abstentions (Anne-Laure LE BELLEGO et Michel JUHEL)**  
- **DECIDE DE CREER** un poste d'agent non titulaire, en renfort de l'équipe des espaces verts, pour la période du 21 juin au 31 août 2010 ;  
- **FIXE** la rémunération sur le grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;  
- **DECIDE DE REMUNERER** les congés non pris.

## **11- Création d'un poste d'agent non titulaire à l'espace Victor Hugo**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,  
- **par 31 voix**  
- **et 1 abstention (Anne-Laure LE BELLEGO)**

- **CREE** un poste d'agent non titulaire du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2010 pour assurer des missions de surveillance du hall de l'espace Victor Hugo et des expositions, d'orientation du public et de fermeture du bâtiment ;

- **FIXE** la rémunération sur le grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon.

### **12- Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2010**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **MODIFIE** le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2010 de la manière suivante :

→ création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emplois des Chefs de service de police municipale,

→ suppression du poste de Chef de police municipale,

→ création de trois postes à temps complet dans le cadre d'emplois des Adjoints d'animation.

### **13- Remboursement des chèques « Ti-Pass » aux associations partenaires du dispositif**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** le versement des remboursements des chèques « Ti-Pass » aux associations suivantes :

<i>Amicale Laïque Ploufragan Basket :</i>	<i>150 €</i>
<i>Association Kung Fu Ploufragan :</i>	<i>80 €</i>
<i>Aviron Club du Gouët :</i>	<i>30 €</i>
<i>Amicale laïque Ploufragan Judo :</i>	<i>30 €</i>
<i>Stade Ploufraganais Roller skating :</i>	<i>20 €</i>
<i>Stade Ploufraganais Danse :</i>	<i>60 €</i>
<i>Centre Technique Régional H. Guérin :</i>	<i>30 €</i>
<i>SSOP :</i>	<i>770 €</i>

### **14- Conventions avec les associations sportives**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les 4 conventions suivantes (et toutes les pièces pouvant y être rattachées) avec :

→ l'association « S.S.O.P. » pour la prise en charge des fluides de leur nouveau local,

→ l'association « Pétanque Ploufraganaise », pour l'utilisation du local municipal situé 12 rue des Combattants,

→ l'association « Armor Ping » pour l'utilisation du local sportif situé au complexe des Grands Chemins,

→ l'association « Aviron Club du Gouët » pour l'utilisation d'une partie des équipements situés à la base nautique municipale.

### **15- Médiathèque : tarifs 2010-2011**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les tarifs de la médiathèque pour l'année 2010-2011, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

### **16- Centre culturel : tarifs 2010-2011**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les tarifs pour les activités, les spectacles et la cafétéria, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

- **CONFIRME** que le coût du matériel pédagogique sera facturé au prix coûtant (ateliers arts plastiques).

**17- Subvention à une nouvelle association**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **DECIDE d'attribuer** à l'association « compagnie les Charmilles » une subvention d'un montant forfaitaire de **75 €** d'aide à la création.

**18- Désaffectation et élimination de documents de la médiathèque**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **AUTORISE**, en vertu de l'article L2121-29 du CGCT, l'élimination de documents périodiques, documentation professionnelle, documents audiovisuels et numériques (vidéos et DVD, CD et cassettes audio, cédéroms – DVDroms) en fonction de certains critères.

**19- Actes du Maire**

Le conseil municipal **PREND ACTE** des actes du Maire suivants agissant dans le cadre d'une délégation du conseil municipal :

→ le 9 avril 2010

Médiathèque : décisions de reconduction de marché avec la librairie le Blé en Herbe (lot 1), Agora Presse et Caetera (lots 2 et 3), la librairie le Pain des Rêves (lot 4), Bibliothèque (lot 5), GAM sas (documents sonores lot 1), la SARL aux disques etc le Disquaire (documents sonores lot 2), la SAS Colaco (documents sonores lot 3)

→ le 18 juin 2010

Reprise d'une machine à bois radiale (prix de cession : 1000€).

A PLOUFRAGAN, le 12 juillet 2010

le Maire,  
Rémy MOULIN